



**Kolly Nicolas**

Nouveau bâtiment « Tour Henri » pour la Faculté de droit

Cosignataires : -

Date de dépôt :

14.12.17

DAEC/DICS

## Dépôt

Le 10 octobre 2013 le Grand Conseil votait un crédit total de 8'220'000 francs en vue du financement des études relatives à la construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri, à Fribourg. Ce crédit se composait d'un montant de 1'720'000 francs pour l'acquisition de l'immeuble de la Fondation « Le Tremplin », sis à l'avenue de l'Europe 6, à Fribourg, et un montant de 6'500'000 francs pour le financement des études à proprement parler.

Un concours avait rapidement été organisé et le vernissage des projets du concours d'architecture s'était déroulé le 25 juin 2014, soit il y a plus de 3 ans. Depuis, plus rien.

S'agissant de la suite de ce projet, le message (2013-DICS-4) indiquait uniquement que « *ce projet permettra de présenter un crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle construction sur la base d'une estimation de coût fiable* » (p. 5 « prochaines étapes »). Lors de la commission parlementaire chargée de l'examen du crédit d'étude, la Commissaire du Conseil d'Etat avait alors indiqué qu'un crédit d'engagement pourrait être soumis vers la fin de la législature (précédente), soit au plus tard en 2016.

Concernant le bâtiment du Tremplin, le message du Conseil d'Etat indiquait que « *l'Etat de Fribourg et la Fondation Le Tremplin ont signé, en date du 3 juillet 2013, un contrat de vente à terme qui prévoit l'acquisition par l'Etat de Fribourg de l'immeuble à l'article 16118 sous réserve de la promulgation du présent décret à la suite de son adoption par le Grand Conseil et du déménagement de la Fondation dans ses nouveaux locaux* » (p. 4).

Cependant et à ce jour, l'immeuble no 16118 RF de la commune de Fribourg est toujours propriétaire de la Fondation du Tremplin. Enfin, le Grand Conseil est toujours dans l'attente qu'un décret relatif à un crédit d'engagement pour la construction de ce nouveau bâtiment lui soit soumis.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quand est-ce qu'un décret relatif au crédit d'engagement pour la construction du nouveau bâtiment sur le site de la Tour Henri sera transmis au Grand Conseil et, en cas d'acceptation par le Grand Conseil, quand pourra avoir lieu la votation populaire ?
2. Pourquoi le bien-fonds n° 16118 RF (bâtiment du Tremplin) n'a pas encore été acquis ?
3. Est-ce que le canton a trouvé de nouveaux locaux acceptables pour la Fondation du Tremplin, si oui où et si non pourquoi ?

—